



Les représentants des parents d'élèves

Le rôle des représentants des parents

Il sont élus parmi l'ensemble des parents de l'école pour :

- assister aux conseils d'école :

Les conseils d'école, qui se tiennent trois fois par an, réunissent les enseignants, les représentants de parents d'élèves, des représentants de la mairie (gestionnaire des écoles) et, si nécessaire, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.

Dans ces réunions, le règlement intérieur est voté et sont abordés les projets, les problèmes des écoles ainsi que des sujets aussi variés que le projet d'école, la cantine, les aménagements des locaux, des problèmes de sécurité...

- jouer un rôle de médiateur :

Si des parents rencontrent des difficultés avec un(e) enseignant(e) ou un personnel de l'école, et si les premières discussions avec le maître ou la maîtresse n'améliorent pas les choses, les parents peuvent saisir leurs représentants pour une mission de médiation auprès des enseignants ou de l'inspection d'Académie ou de circonscription.

- participer à la vie de l'école :

Les parents élus participent autant qu'ils le peuvent à la vie de l'école. Il leur revient notamment d'organiser la fête de fin d'année avec l'aide de tous les parents.

Combien sont-ils ?

Par réglementation, chaque école doit avoir un nombre de représentants de parents égal au nombre de classes (3 classes = 3 représentants de parents). Pour chaque poste sont proposés un titulaire et un suppléant

Quand et comment sont-ils élus ?

Ils sont élus en début d'année scolaire par chaque parent d'élève dans le cadre d'une élection organisée par le directeur(trice) de l'école.

Les parents doivent se rassembler sur des listes qui sont à élire. Une liste de parents qui se présentent doit avoir au moins deux noms. Les coordonnées des représentants de parents d'élèves de l'école sont affichées et vous sont communiquées par le directeur(trice).

La FCPE est une fédération nationale de représentants de parents d'élèves qui possède un comité local à Arpajon, la FCPE Primaire d'Arpajon qui présente des listes sur toutes les écoles d'Arpajon : E. Hériot (maternelle et élémentaire), La Rémarde, Victor Hugo et Anatole France.

Si une liste est présentée par la FCPE, tous ses candidats titulaires doivent être adhérents.

Qui sont les représentants des parents ?

C'est vous, nous, tous les parents qui souhaitent prendre une part active dans le fonctionnement des écoles.

Combien de temps cela prend-il ?

Les parents élus au Conseil d'école sont convoqués aux 3 conseils d'école de l'année. Préalablement, ils se réunissent pour préparer les questions qu'ils souhaitent voir abordées.

Les échanges d'informations, de réflexions, se font principalement par mail. Chacun est donc libre de répondre quand il le souhaite.

Même si vous disposez de peu de temps, vous pouvez vous joindre à nous, c'est tout à fait possible !

Vous pouvez aussi adhérer à la FCPE sans être élu. Vous pouvez ainsi nous soutenir dans nos activités et nous apporter vos réflexions et informations. Plus nous aurons d'adhérents, mieux nous pourrons représenter les parents !

Mais vous pouvez également venir discuter avec nous, participer à notre action et à nos réunions sans adhérer à la FCPE. Toutes les bonnes volontés sont toujours bienvenues !

Chacun s'investit en fonction du temps dont il dispose: Alors Rejoignez nous !